



Le SPIP 40 : en Marche ou Crève

Nous pensions avoir touché le fond après la « réquisition » de notre direction pour se rendre à une interview de PELERIN MAGAZINE le 04/07/2017, et bien non.... La direction du SPIP des Landes ne se fixe désormais plus aucune limite dans la maltraitance des agents et dans un mode de gestion de service autoritaire au mépris des textes encadrant le droit des agents.

Après une gestion des plus hasardeuses des ressources humaines sur l'antenne mixte de Mont de Marsan, le pôle milieu fermé s'est retrouvé en carence de personnels. Il a donc été décidé que, lors des CAP, le DPIP relaie le CPIP après 17 heures afin que chacun se recentre sur son cœur de métier : l'accompagnement des PPSMJ aux CPIP et la représentation au DPIP. Ce point a fait l'objet d'un audit diligenté par la DISP de BORDEAUX, suite à l'absence du cadre et au départ de CAP de la collègue CPIP à 17h00. Audit dont nous attendons toujours les conclusions.

Il nous est aujourd'hui imposé de représenter le SPIP en CAP jusqu'à la fin de celle-ci à 2 reprises pendant l'été en l'absence de deux cadres sur les trois présents au SPIP 40. Il s'agit de deux CAP CD qui présentent des rôles conséquents. (33 PS et 32 RSP pour l'une et 21 PS et 17 RSP sans compter les éventuels ajouts). Les CAP ne commençant qu'à 14 heures, elles se terminent systématiquement hors de l'amplitude maximale d'ouverture du service (21 heures pour l'une d'elle). A titre de comparaison, la CAP CD du 15 Mai 2017 qui avait débuté à 9h00 pour se terminer à 18h00 avait permis d'étudier 20 PS et 14 RSP.

Si nous avons bien compris que le SAP déplore cette situation et a entrepris les démarches pour que les CAP commencent le matin, il n'en demeure pas moins choquant que notre direction puisse sérieusement envisager d'imposer la présence des agents si tard.

Le service a fait le choix des horaires variables, conformément à la charte des temps validée en CTS et par la DISP, permettant ainsi aux agents d'organiser leur temps de travail autour de plages fixes et de plages variables.

Cette nouvelle injonction non conforme à la charte des temps ne se fait-elle pas au détriment des CPIP non soumis à l'article 10 contrairement aux DPIP et DFSPIP? Si réquisition il y a, ne devrait-elle pas échoir aux cadres ?

C'est uniquement face à la colère des agents en réunion de service ce jour, que le DPIP a pris contact avec le SAP pour demander que lesdites CAP débutent le matin. Or, pendant la réunion, nous lui avons signalé à plusieurs reprises que cet ordre contrevenait au droit des agents, le DPIP a maintenu cette directive en précisant qu'elle émanait de la DFSPIP.

La stratégie reste toujours identique : remplir l'ensemble de nos missions, et bien plus encore, « sans faire de vagues » dans un service carencé, méprisé et maltraité afin de satisfaire Madame la DFSPIP dans ses ambitions personnelles et ainsi masquer le fond du problème : l'incompétence de la DFSPIP et du DPIP MF à travailler en bonne intelligence avec une équipe qui malgré d'importantes difficultés, a toujours fait face.

Non contents que les CPIP assurent la permanence des collègues CPIP absents, ils devraient aussi assurer celle des cadres par la représentation du SPIP lors de 16 réunions institutionnelles sur 24 (CAP, CPU, RESPECTO) sur les mois de Juillet/Août. Si bien sûr la présence du CPIP en CAP trouve son intérêt, c'est bien le cumul des tâches de représentations qui pose problème en période de sous effectifs. Il ne reste au CPIP que 18 jours pendant les deux mois d'été pour assurer leur cœur de métier.

Les problèmes estivaux sur le SPIP des Landes ne font que débiter. Si comme d'habitude l'affectation des arrivants continuera de se faire sans aucune consultation préalable du dossier, du profil, adoptant ainsi une interprétation discutable de la circulaire du 28/01/2011, pendant la période de congés, le DPIP continue de donner comme consigne que cela se fasse à distance par téléphone ou mail.

Devons nous aussi aborder les réunions de service qui ne se tiennent plus et quand elle se tiennent se font sans diffusion de l'ordre du jour, sans préparation du cadre. Pire, elles peuvent même être uniquement composées des questions diverses des CPIP qui réclament pourtant, à cor et à cri, de dégager des priorités de service.

Que dire de toutes les informations qui ne redescendent pas du fait de l'absence du DPIP aux rapports de détention et de direction ou par omission et désintérêt. Que penser de l'absence de communication au CPIP d'une agression en détention entraînant une mutilation permanente quand, dans le même temps et sur la même journée, il est déployé tant d'énergie pour réquisitionner un agent pour rencontrer la presse.

Drôles de priorités, drôle de management.

Reprenez vos esprits tant qu'il est encore temps. Votre équipe est épuisée mais ne cessera pas le combat.

Notre force est notre union.

Vous nous avez dit qu'on partirait peut être avant vous, fort est à penser que c'est vous qui partirez avec un bilan digne de rester dans les annales de Wikipédia dans les rubriques : insuffisance et lâcheté

Tout n'est qu'une question de temps.

Tic Tac Tic Tac

